

## Assemblée fédérale.

Les conseil législatifs de la Confédération suisse se sont réunis le 2 de ce mois pour leur session ordinaire d'hier.

Se sont présentés comme nouveaux membres :

*au conseil national :*

- MM. von Wattenwyl, Jean, de Berne, propriétaire à l'Elfenau près Berne ;  
 Folletète, Casimir, du Noirmont (Jura bernois), avocat à Porrentruy ;  
 Manzoni, Romeo, d'Arogno (Tessin), docteur en philosophie, à Maroggia ;  
 Bioley, Henri, de St-Maurice et Massongex (Valais), président du tribunal de district à Monthey ;

*au conseil des états :*

- M. Schumacher, Edmond, de Lucerne, docteur en droit, conseiller d'état à Lucerne.

Au *conseil des états*, M. Jordan-Martin, président, a prononcé le discours d'ouverture ci-après.

Messieurs et honorés collègues,

Depuis la clôture de la session extraordinaire du mois d'août dernier, qui nous a réunis pour régler provisoirement nos relations commerciales avec la France et pour désigner le successeur du regretté conseiller fédéral Schenk, de nombreuses manifestations de notre vie publique se sont produites.

D'abord, nous avons suivi, avec un intérêt patriotique, les fêtes d'Altorf, qui nous ont reportés à plus de 600 ans en arrière, mettant en lumière les pages les plus palpitantes de notre histoire nationale et les mémorables événements de cette époque tourmentée, toute de luttes et de combats, d'où la Suisse est sortie transformée et plus forte, grâce au courage et à l'énergie de ses glorieux fondateurs. Puissent-elles, ces fêtes inoubliables, contribuer à consolider cet esprit d'union et de concorde qui doit nous animer et sans lequel nous ne saurions être heureux. Puis, Berne nous a conviés à visiter son exposition agricole, si bien installée et organisée et dont la réussite a été complète. Sans doute, elle n'a pas échappé à la critique — rien n'est parfait ici bas. Néanmoins, elle a accusé, depuis Neuchâtel, des progrès incontestés, ce qui démontre que, par

des efforts intelligents et persévérants, nous pouvons lutter avec succès contre la concurrence étrangère. C'est, d'ailleurs, par ce côté que se caractérise le mieux l'utilité de ces expositions. Elles nous donnent une image fidèle de l'état de notre agriculture suisse, des forces productives de notre sol et des effets d'une exploitation rationnelle dans les différentes branches de l'activité agricole. Les enseignements que nous en retirons poussent au perfectionnement, en aiguillonnant et en instruisant l'initiative personnelle.

Mais, dans ce domaine comme dans d'autres, l'homme isolé ne peut rien. Les forces des communes et des cantons ne suffisent même pas. A ces dernières, il faut ajouter encore un concours plus puissant : celui de la Confédération. Il n'a pas fait défaut jusqu'ici, et nous serions des ingrats si nous méconnaissions l'importance de celui qu'elle a mis au service de l'agriculture.

D'autre part, la lutte sur le terrain économique n'a ni trêve ni repos. Subissant la loi de la concurrence, aux effets de laquelle s'ajoutent ceux qui résultent de besoins impérieux sans cesse renouvelés, elle deviendra plus ardue et exigera l'intervention toujours plus directe et efficace de la Confédération.

Celle-ci en s'associant à toutes les mesures propres à favoriser la saine et bonne émulation, à relever et à soutenir notre agriculture, en donnant aux cultivateurs les garanties et la protection qui seules peuvent les encourager et les soutenir, réalisera une belle œuvre et accomplira une des plus grandes tâches d'entre celles qui lui sont confiées.

L'an prochain, la parole sera à l'industrie. Dans ses grandes assises qu'elle tiendra à Genève, elle exposera ses nombreux produits. Elle nous montrera ce qu'elle peut faire et ce qu'elle peut entreprendre encore ; puis, en nous révélant les points faibles de ses procédés, elle appellera l'attention des hommes et des gouvernements que cela intéresse sur les progrès à réaliser dans cette branche essentielle de notre activité nationale.

Le 29 septembre écoulé, le peuple suisse et les cantons ont été consultés sur l'introduction du monopole des allumettes. A la majorité des votants, cette nouvelle institution a été repoussée. Les causes de cet échec sont multiples. Il n'entre pas dans notre rôle de les rechercher ni de les expliquer. Cependant il nous sera permis d'exprimer ici la pensée que le peuple, en rejetant ce monopole, n'a pas voulu s'opposer à ce qu'il fût pris des mesures énergiques pour combattre la terrible nécrose qu'engendre la manipulation du phosphore. En revanche, il a montré clairement ses répugnances à l'endroit de nouveaux monopoles, étant donné le peu de satisfaction que lui a procuré celui de l'alcool introduit jadis.

Récemment, le 3 novembre dernier, le peuple, appelé à se prononcer sur le projet de révision des articles militaires de la constitution de 1874, l'a repoussé à une écrasante majorité. Nous n'avons qu'à nous incliner devant le verdict qu'il vient de rendre. Toutefois, ce n'est pas sans un sentiment de tristesse que nous enregistrons ce vote, dont l'examen révèle, dans notre organisation militaire, un mal que nous étions loin de croire aussi profond.

L'année dernière, le 4 novembre 1894, le peuple a rejeté énergiquement une proposition tendant à répartir entre les cantons une certaine somme à prélever sur le produit des douanes. Il a ainsi affirmé la volonté de ne rien changer aux bases financières de la Confédération, en donnant aussi un témoignage de sa confiance, malgré les vives critiques qu'il émet parfois, dans l'esprit d'ordre et de devoir de l'administration fédérale. Cette confiance est-elle aujourd'hui ébranlée ? Nous espérons le contraire. Il est à remarquer cependant que son prononcé du 3 novembre 1895, nettement formulé, signifie qu'il y a de sérieuses modifications à apporter dans l'organisation de certains services fédéraux.

Le peuple a le sentiment de la situation. Il ne méconnaît point, entre autres, les obligations que la constitution impose à la Confédération en ce qui intéresse la défense du pays. Il est prêt — nous n'avons aucun doute à cet égard — à faire tous les sacrifices que celle-ci réclame de lui, à lui fournir tous les moyens d'accomplir le suprême devoir qui lui est imposé, comme de la mettre également en état de faire face à l'immense responsabilité que sa position lui assigne. D'autre part — nous ne devons pas nous le dissimuler — il se refuse à sanctionner, en matière militaire, des pratiques qui lui déplaisent, des tendances qui troublent sa foi et ses convictions démocratiques et des allures trop imprégnées de l'esprit étranger, qui rompent ouvertement avec nos usages, notre législation et la simplicité de nos mœurs.

Notre devoir consiste à vérifier ces griefs, à voir avec calme ce qu'ils ont de fondé et à rejeter loin de nous, sans faiblesse, ce qui est de nature à compromettre nos institutions militaires et en particulier la valeur de notre armée.

Maintenant tout n'est pas dit. De grosses questions restent à l'ordre du jour ; d'importants problèmes attendent leur solution. Examinons-les sans précipitation, en comptant beaucoup sur le temps et sur la persuasion. Inspirons-nous, pour les résoudre, des besoins réels qui sont à leur base et des conseils de la justice et de l'équité. Ce faisant, nous travaillerons, croyons-nous, dans l'intérêt bien compris de notre chère patrie.

## **Assemblée fédérale.**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1895
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	52
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.12.1895
Date	
Data	
Seite	569-571
Page	
Pagina	
Ref. No	10 072 181

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.